



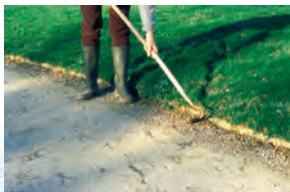
Des herbes s'installent entre les joints des dalles ou des pavés, dans les gravillons.

→ **Pour les petites surfaces (terrasse, entrée du garage, allée pavée...)** : Désherber à l'eau bouillante : très efficace, sûr et parfaitement adapté aux petites surfaces. Ne pas attendre d'être envahi et intervenir dès les premières pousses. Penser à récupérer l'eau de cuisson des légumes. Epandre l'eau bouillante avec une casserole ou un arrosoir galvanisé.



Le désherbage à l'eau bouillante : sûr et efficace

- **Pour les allées gravillonnées** : Utiliser un sarcloir (à lame oscillante ou fixe) plus efficace et moins fatigant qu'une binette.
- **Entre les pavés des terrasses** : Couper les plantes au couteau ou mieux au grattoir.
- **Pour les dalles** : Utiliser un nettoyeur chauffant à haute pression.
- **Contre les lichens et mousses** : Quand c'est possible, les détacher avec un racloir (ou une binette à pousser), puis passer le balai brosse. Pour les plus tenaces, utiliser un nettoyeur haute pression.



Binage des bordures d'allée





Pour les grandes surfaces, il est possible d'utiliser un désherbeur thermique (appareil à gaz).

Mais attention :

- Le désherbage au gaz nécessite beaucoup plus de passages (5 à 8) qu'un désherbage à l'eau bouillante (3 à 4).
- De plus, il nécessite de brûler du gaz, qui est une ressource fossile et sa combustion produit du gaz carbonique.



Désherbage au gaz

Comment utiliser le désherbeur thermique ?

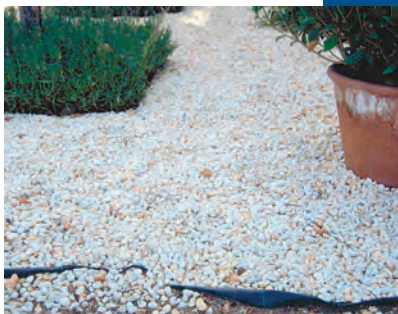
- Balayer le sol avec la flamme. Celle-ci entraîne un choc thermique qui déstructure les cellules de la plante et provoque le flétrissement puis la disparition du feuillage (pour savoir si le choc thermique a été suffisant, pincer la feuille avec le pouce, si votre empreinte digitale apparaît, le choc thermique a été efficace). Le désherbage thermique peut favoriser la germination des graines présentes dans le sol qui entraînera des repousses. Dans ce cas, repasser 15 jours après.
- L'utiliser de préférence le matin et sur des jeunes pousses (n'attendez pas que les herbes se développent trop !).
- Eviter l'utilisation sur des zones inflammables.
- Des passages répétés seront nécessaires sur certaines vivaces dont les racines ne seront pas atteintes. Il faut alors utiliser un couteau à désherber pour supprimer les racines.

Conseil : si vous souhaitez utiliser un désherbeur thermique, choisissez :

- un appareil avec bouteille consignée pour ne pas produire de déchets.
- Un appareil puissant (minimum : 1700 watt)

Eviter de désherber : aménager l'espace

- Eviter de créer des allées ou des cours gravillonnées trop larges !
- Placer un géotextile (bâche po- reuse) sous une épaisse couche de gravillons : cela empêche les herbes de pousser tout en laissant circuler l'eau et l'air. Le temps passé pour sa mise en œuvre est largement compensé par l'arrêt des corvées de désherbage.
- Recouvrir les allées en terre avec des écorces de pin, des copeaux de bois, notamment les branches taillées de thuyas (herbicide naturel).
- Enherber les allées du jardin potager.
- Refaire les joints entre les dalles pour éviter que l'herbe ne s'installe.
- Laisser l'herbe pousser et la réguler avec un rotofil ou une tondeuse.
- Installer des pas japonais ou des dalles engazonnées.



Géotextile sous les gravillons





Mais pourquoi se fatiguer à désherber ?

Accepter les herbes dans les allées, où un passage régulier (piétons, voitures...) suffit à les contrôler.

Favoriser des plantes fleuries vagabondes le long des allées et des cours gravillonnées, rose trémière, nigelle, valériane... .

Planter dans les joints des dalles et bordures des tapissantes du style phyla nodiflora, frankenia, matricaria, dichondra.

Elles s'installeront là où aucun passage ne les dérange. Et c'est joli !

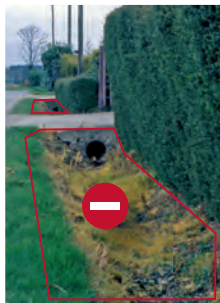
Ne pas traiter à proximité de l'eau !

Les terrasses, cours et allées sont des surfaces peu perméables.

Dès la première pluie, une grande partie des traitements appliqués sur ces surfaces rejoindra les réseaux d'écoulement des eaux et polluera les ruisseaux et les rivières.

Il est interdit d'utiliser des pesticides :

- dans les caniveaux, bouche d'égout et avaloir.
- A moins de 5 mètres des cours d'eau.



Tout traitement à moins de 5 mètres d'un fossé ou d'un cours d'eau est interdit.



→ **Pour en savoir plus :** Découvrez toutes les solutions sans pesticides dans le livret « jardiner sans pesticides » disponible dans votre jardinerie ou au Parc naturel régional du Luberon. 60, place Jean Jaurès 84400 APT. Tél. 04 90 04 42 00
www.parcduluberon.fr - www.jardinaurenaturel.org